

VILLE DE BEAUCEVILLE
AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-494 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

QUE le Conseil à une séance ordinaire tenue le 3 avril 2023 a adopté le règlement numéro 2023-494 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux ;

QUE copie dudit règlement est déposée au bureau de la soussignée 540, boulevard Renault, Beauceville, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Beauceville, province de Québec, ce 25^e jour d'avril 2023.



Sandra Bernard, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus en en affichant une copie sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville le 25 avril 2023 et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 25 avril 2023.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT à Beauceville, province de Québec, ce vingt-cinquième jour d'avril deux mille vingt-trois (25-04-2023).



Sandra Bernard, greffière